

Réservé à l'administration :  
Dossier remis au Guichet Unique le .....  
Motif retenu .....  
Date de fréquentation .....

## ANNÉE SCOLAIRE 2022 – 2023

# DÉROGATION AU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

Ecole de secteur :

.....

Ecole souhaitée :

.....

Dossier complet à remettre  
avant le 15 avril 2022

Fratrie dans l'école au jour de la rentrée Oui  Non   
Avez-vous un enfant qui passe en CP  ou en 6<sup>ème</sup>   
pour 2022-2023

Première demande  
 Renouvellement

Maternelle  
 Élémentaire

### Enfant concerné

Nom :

.....

Prénom :

.....

Date de naissance

...../...../.....

Fille

Garçon

Classe fréquentée en  
2021 / 2022

.....

### Représentant 1 (allocataire CAF)

Père ou Mère (rayer la mention inutile)

Nom d'usage : .....

Nom de naissance : .....

Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Tél. Domicile : .....

**Tél. Portable** : .....

**Email** : .....

Situation de famille :  célibataire

marié, pacsé, vie maritale  divorcé/séparé

Activité Professionnelle  OUI  NON

Profession : .....

Lieu de travail : .....

### Représentant 2

Père ou Mère (rayer mention inutile)

Nom d'usage : .....

Nom de naissance : .....

Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Tél. Domicile : .....

**Tél. Portable** : .....

**Email** : .....

Situation de famille :  célibataire

marié, pacsé, vie maritale  divorcé/séparé

Activité Professionnelle  OUI  NON

Profession : .....

Lieu de travail : .....

Je soussigné(e) ..... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés  
dans ce dossier. Fait à ..... le ..... Signature des parents :

## PRINCIPE DE LA DÉROGATION

Le principe qui régit les exceptions au périmètre scolaire à la ville de Saint-Priest relève des décisions votées en Conseil Municipal du 26 janvier 2017.

**La dérogation acceptée est valable pour tout le premier cycle (maternelle) et devra être renouvelée au moment du passage au CP.**

Toute demande de dérogation passe par le dépôt d'un dossier accompagné des pièces justificatives relatives au motif spécifique invoqué. **Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

La commission chargée de l'examen des demandes de dérogation tient compte du périmètre scolaire et des critères d'équilibre entre écoles.

La Mairie se réserve le droit de vérifier l'exactitude des renseignements communiqués.

**La commission de dérogations se tiendra à compter de la dernière quinzaine de mai.**

- Inscription administrative : les réponses seront notifiées par courrier sous quinzaine aux familles (accompagnées de la fiche d'inscription scolaire en cas d'acceptation du dossier).

- Inscription pédagogique : les familles finaliseront leur inscription sur rendez-vous auprès du directeur de l'école en possession de la fiche d'inscription scolaire.

**Merci de déposer votre dossier d'inscription au Guichet Unique de la mairie de Saint-Priest avec votre dossier de dérogation et les copies des pièces justificatives demandées.**

## 3 CAS POSSIBLES DE DEMANDES DE DEROGATIONS

### Demande de dérogation d'une autre commune vers SAINT-PRIEST

**Les demandes de dérogation hors commune entrantes ne sont pas prioritaires au regard des familles de Saint-Priest**

- Retirer un dossier de demande de dérogation dans votre commune d'habitation. Le compléter, le retourner à cette dernière qui le transmettra à la Direction de l'Éducation de la mairie de Saint Priest.

### Demande de dérogation sur le territoire de SAINT-PRIEST

- Télécharger le dossier de demande de dérogation via l'espace citoyens ou le retirer auprès du Guichet Unique de la Mairie de Saint-Priest. Adresse : <https://www.espace-citoyens.net/saint-priest>

### Demande de dérogation de SAINT-PRIEST vers une autre commune

- Télécharger le dossier de demande de dérogation via votre l'espace citoyens (adresse : <https://www.espace-citoyens.net/saint-priest>), ou le retirer auprès du Guichet Unique de la Mairie de Saint-Priest.

- Déposer le dossier complet au Guichet Unique des familles, la Direction de l'Éducation en assurera la transmission à la commune d'accueil.

- Les règles de dérogation sont celles fixées par la commune d'accueil.

**La décision finale sera prise par la mairie de la commune demandée.**

# Votre demande de dérogation sur le territoire de Saint-Priest :

## ⇒ motifs et justificatifs

Votre dossier doit être accompagné des photocopies des justificatifs demandés.

### ☐ Demande de dérogation accordée de droit (pas de passage en commission)

- Suivi de fratrie sauf si l'aîné passe en CP à la rentrée 2022 ou quitte l'école à la rentrée 2022 (CM2 => passage en 6<sup>ème</sup>).
- Classes spécialisées hors secteur du domicile des parents après validation de l'inspection de l'Éducation nationale.
- Les frères et sœurs d'élèves admis en classes spécialisées.

### ☐ Demande de dérogation de droit nécessitant un passage en commission

→ La continuité de scolarité : passage de la grande section au CP (même si fratrie sur l'école sollicitée, fournir un courrier explicatif).

→ L'assistante maternelle agréée dans le secteur de l'école demandée

Les dossiers doivent justifier :

- ✓ D'une copie de l'agrément en cours de validité **et** du contrat de travail en vigueur incluant l'année scolaire à venir,
- ✓ D'une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

Après cette commission, **dans un délai de 15 jours**, vous recevrez un courrier vous notifiant la réponse.

### ☐ Autres critères de dérogation nécessitant un passage en commission

Attention ces dérogations pour motif personnel doivent être accompagnées de justificatifs permettant à la commission de se prononcer à partir d'éléments factuels. La règle reste le respect des périmètres scolaires, la dérogation est l'exception.

→ Mode de garde hors assistante maternelle lié à des obligations professionnelles particulières du ou des parents : Courrier explicatif + Attestation sur l'honneur de la personne qui garderait l'enfant (à remplir en bas de page) + Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois de la personne qui garderait l'enfant et de sa carte d'identité.

→ Autres motifs personnels : Courrier explicatif + documents justifiant de la situation au moment de l'inscription (jugement de divorce, jugement du tribunal, courrier du parent n'ayant pas la garde de l'enfant en cas de séparation/divorce, autres.....)

**Un seul recours en cas de refus est possible**, il doit être motivé par courrier auprès de l'Adjointe à l'Éducation dans les 15 jours suivant la réception de la notification de refus.

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

### A remplir et signer obligatoirement par les personnes non-agrées autorisées à garder l'enfant :

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Je soussigné(e) : ..... agissant en qualité de : .....

certifie garder à mon domicile l'enfant.....

Accompagnez-vous d'autres enfants à l'école demandée ? OUI / NON

Fait à ....., Le..... Signature :

# PARTIE A REMPLIR PAR L'ADMINISTRATION

## AVIS des directeurs (directrices) des écoles concernées :

<p><b><u>Pour l'école de secteur :</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> Favorable                      <input type="checkbox"/> Défavorable</p> <p>Motif : ..... ..... .....</p>	<p><b><u>Pour l'école souhaitée :</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> Favorable                      <input type="checkbox"/> Défavorable</p> <p>Motif : ..... ..... .....</p>
---	--

## DÉCISION de la Commune de Saint-Priest :

<p><input type="checkbox"/> Acceptée                      <input type="checkbox"/> Refusée</p> <p>Motif : ..... ..... .....</p>	<p>Nom .....</p> <p>Date : .....</p> <p>Signature et tampon</p>
---	---

# A REMPLIR POUR LES DEMANDES DE SAINT-PRIEST VERS UNE AUTRE COMMUNE

## DÉCISION de la Commune du secteur souhaité : (préciser).....

<p><input type="checkbox"/> Acceptée                      <input type="checkbox"/> Refusée</p> <p>Motif : ..... ..... .....</p>	<p>Nom .....</p> <p>Date : .....</p> <p>Signature et tampon</p>
---	---

Responsable du traitement : Direction de l'Education.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription de votre enfant. Les destinataires de ces données sont : la Direction de l'Education, l'Inspection Académique et la Mairie des secteurs concernés.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction de l'Education.